



- ◆ **Veillez indiquer les études supérieures (post-baccalauréat) en France et/ou à l'étranger avec le libellé exact des diplômes obtenus.**

Année(s)	Diplôme(s) préparé(s)	Etablissement / Ville
.....		
2008-2009		
2009-2010		
2010-2011		
<b>2011 2012 Autre inscription(s) prévue(s)</b>		
2011-2012		

- ◆ **Inscription à l'Université, pour l'année 2010/2011 :**

- UFR de Médecine ou Pharmacie de Grenoble**     **Autre** (préciser l'université) : .....
- Indiquer **impérativement** votre numéro INE : .....
- Nature du diplôme préparé** : .....

- ◆ **Quel statut aviez-vous l'année 2010-2011:**

- Salarié**             **Membre des professions libérales**             **Demandeur d'emploi :**
- Interne :**            préciser l'année d'internat : .....
- FFI :** préciser l'inscription en AFS ou AFSA de : .....  
et lieu d'inscription : ..... (Joindre copie inscription si université hors Grenoble)
- Autre** (préciser) : .....

**SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE**

- ◆ Si vous êtes **professionnel de santé** : Indiquer l'année d'obtention de votre diplôme d'exercice : .....
- Préciser la fonction que vous exercez : (médecin, infirmier...) :** .....
- et éventuellement votre spécialité :** .....

Pour les autres professionnel indiquer l'intitulé du diplôme \* :

\*Bac ou diplôme permettant l'accès à l'université et/ ou diplôme vous permettant l'accès à la formation choisie

« ..... » Année Obtention : « ..... »

- **Cocher si vous êtes à ce jour :**

- Salarié(e) :**            du secteur :     **Public**    ou     **Privé**
- Membre des professions libérales**
- Demandeur d'emploi**
- Autre cas** (préciser) : .....



**Attestation sanitaire  
DU DIU Capacités**

Je soussigné(e),

Nom (de naissance) : ..... Prénom : .....

nom(d'usage).....

inscrit(e) au (titre du diplôme)

.....

au titre de l'année universitaire 2011/2012, **en vertu du principe de précaution,**

☞ **Certifie** avoir pris connaissance des informations figurant dans l'encadré ci-dessous concernant le cadre obligatoire et règlementaire,

et

☞ **Déclare** :

être à jour des vaccinations obligatoires.(1),

m'engage à fournir un certificat d'aptitude dès lors qu'un stage en milieu hospitalier ou en laboratoire est prévu dans le cadre de ma formation (2)

Fait à, le

Signature (obligatoire)

**Vaccination : Cadre obligatoire et règlementaire :**

1) **Les Vaccinations obligatoires** : Le BCG (contre la Tuberculose) et les Vaccinations en règle pour :  
la Diphtérie, Tétanos, Polio (datant de moins de 10 ans)

2) **Pour les formations comportant des stages pratiques** : vous devrez produire avant l'entrée en stage :  
**un certificat d'aptitude** qui permettra le contrôle concernant :

a) **Pour les stages en milieu de soins** - :

- les vaccinations obligatoires

- Une radiographie pulmonaire datant de moins de 3 mois

- Intradermoréaction à la tuberculine à 10 unités datant de moins de 3 mois

- Une vaccination contre l'hépatite B (anti-VHB) selon schéma conventionnel (2 injections à 1 mois d'intervalle, puis rappel à 6 mois) ; nécessité de présenter un dosage d'anticorps anti-HBs positifs 2 mois après le rappel à 6 mois de la vaccination. Ce taux doit être > à 10 m UL.

**Attention** : aucun étudiant(e) ne sera accepté(e) au sein du CHU à Grenoble (hôpital)  
si il ou elle n'a pas reçu les deux premières injections avant son arrivée en stage

b) **Pour les stages en laboratoires d'analyses biologiques** : vaccination contre la thyphoïde de - 3 ans.

☞ Pour vous procurer ce certificat,

-Prendre rendez vous (vous munir de votre carnet de vaccinations à jour)

auprès : du centre de santé inter-universitaire de Grenoble Tél : 04- 76- 82- 40- 70

ou à la Médecine du travail du CHU- Grenoble pour les stages se déroulant au CHU Tél : 04- 76 76- 51- 23

☞ **Ce certificat est à remettre au responsable du stage**

**Important : une copie du certificat est à transmettre en scolarité auprès de Chantal PEIFFER**

📁 **Informations** 📁 :

Consulter le site : <http://www-sante.ujf-grenoble.fr/FC-Sante/>

**Attention :** Les tarifs de 2010-2011 et les dates sont susceptibles de modification.

Pour avoir confirmation des dates : contacter le responsable ou le secrétariat pédagogique (voir sur le catalogue de la formation)

**Précisions importantes pour les diplômés étrangers hors CEE:**

- Joindre impérativement au dossier de candidature une attestation du conseil de l'ordre du pays d'origine précisant que le diplôme permet d'exercer la médecine dans le pays qui l'a délivré.

- Tous les documents de langue étrangère devront être traduits en français :

Par un traducteur assermenté auprès de l'ambassade de France à l'étranger ou auprès des tribunaux français

Les photocopies des traductions en français devront être certifiées conformes aux originaux, soit par les services culturels de l'ambassade de France à l'étranger, soit par les autorités compétentes en France.

📁 **Inscription** 📁

- Pour les publics formation initiale en général seuls les droits de scolarité sont demandés (ex : en 2010-2011 : 478.57 €), des frais complémentaires peuvent pour certaines formations être demandés.

- Pour les publics Formation continue (pris en charge ou non) des frais de formation incluant les droits de scolarité sont à prévoir. (Consulter la mise à jour du site en juillet).

① Si vous financez directement votre formation un contrat vous sera adressé avec le dossier d'inscription \*

① Pour les personnes qui bénéficient d'une prise en charge une convention sera envoyée au financeur

<b>Statut professionnel</b>	<b>Démarches à effectuer</b>
<b>SALARIE</b> Plan de formation	Effectuer les démarches auprès de votre employeur ou de votre responsable formation. ☞ si votre demande était en cours au moment de l'envoi de ce dossier. Renvoyer dans les meilleurs délais un écrit signé validant l'engagement ou le refus de prise en charge.
<b>(C.I.F.)</b> Congé individuel de formation	A votre initiative et sous certaines conditions, adresser une demande d'autorisation écrite à votre employeur ainsi qu'à l'organisme paritaire gérant votre CIF (ex FONGECIF). ☞ Si votre demande était en cours au moment de l'envoi de ce dossier, renvoyer dans les meilleurs délais un écrit signé validant l'engagement ou le refus de prise en charge.
<b>SALARIE</b> Secteur public Régime général	Vous pouvez bénéficier d'une formation soit dans le cadre de la programmation politique de votre organisme employeur, soit dans le cadre d'un congé de formation professionnelle pour formation à caractère personnel, sous certaines conditions. Si votre demande était en cours au moment de l'envoi de ce dossier, renvoyer dans les meilleurs délais un écrit signé validant l'engagement ou le refus de prise en charge.
<b>PERSONNEL</b> <b>HOSPITALIER</b>	Vous pouvez bénéficier du plan de formation de votre établissement et du congé formation. Les démarches sont à effectuer auprès du responsable de l'établissement, la procédure de prise en charge s'effectue auprès de l'ANFH.
<b>MEMBRE</b> des <b>PROFESSIONS</b> <b>LIBERALES</b>	Les démarches sont à effectuer auprès de l'organisme agréé (OPCA) dont vous relevez. Pour les médecins libéraux : <a href="http://www.faf-pm.org">www.faf-pm.org</a> FAF Prof. Méd. 14, rue Fontaine – 75009 Paris Tél. : 01 49 70 85 40  Pour les pharmaciens titulaires et autres prof. Libérales (infirmier,kiné,...) : <a href="http://www.fifpl.fr">www.fifpl.fr</a> FIF Prof. Lib. 35-36 rue Vivienne – 75002 Paris Paris Cedex 07 – Tél. : 01 55 80 50 00  Pour les salariés des professions libérales : <a href="http://www.opcapl.com">www.opcapl.com</a> 52-56 rue Kléber 92309 Levallois Perret cedex 01 46 39 38 37
<b>DEMANDEUR</b> <b>D'EMPLOI</b>	Les démarches pour valider votre projet sont à effectuer en premier auprès de votre agence locale ANPE . Un financement par les ASSEDIC peut être demandé dans certains cas.

NB : En France, les frais ainsi engagés sont, sous certaines conditions, déductibles du revenu imposable. Si vous souhaitez une facture acquittée, demandez la au moment du règlement auprès de l'agence comptable de l'Université.